



A

M. le Sous-Préfet de
Valenciennes
6, av des Dentellières
B.P.469
59322 Valenciennes
Cedex

20 mai 2012

Courrier avec suivi

Réf : Votre réponse du 30 mars 2012 faisant suite à mon courrier du 18 mars 2012

Objet : Je renouvelle ma demande de déféré préfectoral au motif que la subvention accordée à l'association « mieux vivre au canton Jenart » n'a pas d'intérêt général ni d'intérêt local.

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous m'indiquez dans votre courrier que l'association « mieux vivre au canton Jénard » organise un voyage ouvert à l'ensemble des habitants de la commune et a bénéficié à ce titre de cette subvention exceptionnelle. En septembre 2011, elle a déjà bénéficié d'une subvention de 600 € pour un voyage à Guise pour lequel aucune publicité n'a été faite, à ma connaissance, en direction des habitants de Petite-Forêt. Que ce soit par voie d'affichage dans la presse ou sur le site internet de la commune !

Par courriel, j'ai demandé des informations à l'association « mieux vivre au canton Jenart » pour le voyage de 2012 (courriel joint).

Courriel reproduit ici :

Vous avez obtenu une subvention pour votre voyage annuel. Pouvez-vous m'indiquer où a lieu ce voyage ?

Ce voyage concerne-t-il tous les habitants de la commune de Petite-Forêt et si oui, quelles sont les conditions pour participer à ce voyage ?

Je vous joins le courriel en retour de Mr Christian TERRYN, président de l'association, répondant à ma demande d'information que vous trouverez reproduite ci-dessous :

Dans un premier temps, je souhaiterais que vous oubliiez mon adresse IP pour la publication de vos commentaires sur la municipalité de Petite-Forêt, car vous n'êtes pas intéressant et je reste poli.

Quant à interroger M.GODIN sur l'obtention d'une subvention allouée à notre association concernant un possible voyage en septembre, je ne vous reconnais aucun droit sauf en temps que membre ou assistant à l'AG de l'Association ouverte à tous public de soulever une quelconque suspicion.

➡ ***Mr le président poursuit, en disant : Veuillez vous référer à l'article paru dans la Voix du Nord du 8 mai 2012 concernant notre Association qui rassemble toute les activités proposées pour l'année, je souhaiterais que votre message soit plus positif et une aide physique d'un bénévole n'a jamais été refusée.***

Mr TERRYN me renvoie à la Voix du Nord où il est dit

Le périmètre de l'association couvre les rues Ambroise-Croizat, Voltaire et Louise-Michel, également la rue Jean-Jaurès jusqu'à la place des Écoles ainsi que les rues Gabriel-Péri et Edmond-Cher. Le bien-être du quartier demeure le principal crédo du président de l'association, Christian Terryn, et son secrétaire Jean-Michel Godin.

Le président du canton Jenart ne me reconnaît aucun droit de poser des questions sur le voyage et il annonce clairement que le voyage ne concerne que le périmètre de l'association.

En conclusion le voyage n'a aucun intérêt général ni aucun intérêt local

Comme vous le savez, aucune subvention ne peut être accordée, si elle n'a pas d'intérêt général, et si elle n'a pas d'intérêt local.

La subvention exceptionnelle au canton Jénard de 700 € n'a aucun intérêt général. En me renvoyant, pour les bénéficiaires du voyage, à l'article de la Voix du Nord dans lequel est fixé le périmètre de l'association dont mon quartier est exclu.

Le voyage va se faire en dehors de la commune et n'a de ce fait aucun intérêt local.

Ce sont deux critères d'annulation qui me font vous demander d'utiliser votre pouvoir de déféré préfectoral en annulation de cette subvention.

Pouvez-vous me tenir informé des suites que vous comptez donner à cette demande d'annulation ?

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président



Bernard Morel